



Est-ce que j'aurais un casier judiciaire?

Par **Desdichado**, le **10/12/2010** à **12:10**

Bonjour à tous,

il y a 2 jours, j'ai pris un article qui coutait 4.80€ en magasin avant de me faire prendre moi même :-(à la sortie de l'enseigne. Mais j'avais jeté l'emballage (que j'ai ensuite retrouvé et donné aux vigiles) puis finalement l'article (que j'ai pas retrouvé par-contre) dans un des rayons du magasin, par peur de me faire prendre. Les vigiles m'ont emmené dans une salle et on tout fouillé, et on m'a dit de payer l'article (un crayon :O , je sais, c'est bête!) en caisse, qui coutait 4.80€ sinon ils appelaient la police.

Je l'ai payé, mais ensuite les vigiles m'ont fait signer des papiers où je devais mettre la mention "lu et approuvé" et que je reconnaissais le larcin...ils m'ont dit que j'allais recevoir un courrier, que le procureur de la république allait me convoquer avec les autres "voleurs" et que j'aurais un casier judiciaire! Je ne suis pas un voleur, je n'ai jamais commis une telle chose auparavant et je l'ai fait sans motif réel, vraiment (:O)! J'ai vraiment peur que l'on m'ouvre un casier judiciaire pour une telle somme, surtout que je l'ai payé et que c'était la première fois de ma vie ! Est-ce que j'irais au poste de police? Est-ce que je serais convoqué au tribunal? Mais surtout, est-ce que j'aurais un casier? les vigiles m'ont dit que le magasin était la victime et qu'ils allaient porter plainte (c'est un des vigiles qui était remonté contre moi qui ma dit ça lorsque j'ai signé leur papier dégeu)!

Je vous en prie, aidez moi merci